

~~REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE~~
DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

II O I N° 026/APN/79.-
PORTANT RATIFICATION DES ACCORDS SIGNES LES
25 ET 26 JUIN 1979 A PARIS ENTRE LE GOUVER-
NEMENT DE LA R.P.R. DE GUINEE ET LE GOUVER-
NEMENT FRANÇAIS.-

L'Assemblée Populaire Nationale,
VU les articles 7, 9, 14 et 15 de la Constitution,
Après en avoir délibéré,
Adopte la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1er. - Sont ratifiés :

- a) - L'Accord de Coopération en matière économique et financière.
- b) - L'Accord de Coopération Culturelle, Scientifique et Technique.
- c) - Le protocole fixant le régime du personnel Français mis par la France à la disposition de la Guinée.

ARTICLE 2. - La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.-

CONAKRY, LE 26 JUILLET 1979
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE
NATIONALE


DAMANEANG CAMARA